



## Annulation de Mariage forcer

Par **felidjhala**, le **13/02/2013** à **12:29**

bonjour,

voilà, je suis de nationalité française, je vis en algérie depuis 3ans seulement, quand je suis venue je me suis marié étant mineur; aujourd'hui j'ai atteint ma majorité et j'ai souhaité revenir vivre en france avec mon époux.

J'ai envoyé mon dossier de transcription a nantes le 12/12/2012, il m'ont repondu que mon dossier va etre envoyé d'après la loi 171-7 au procureur de la republique mais qu'il est susceptible d'etre entaché de nulité.

le consulat d'ou je depend actuellement (oran); m'a conseiller de ne pas attendre la reponse de nantes et de divorcer dès que possible, pour refaire un mariage legal (avec ccam et majeur)

**merci de os réponses**